



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Comité Syndical du 15 septembre 2022 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 2 septembre 2022.

Secrétaire de séance : Patrice Chazallet

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine	×	CHAMPALOU	Karine	
DESTRUUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	×
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
CHAZALLET	Patrice	×			
ZEFEL	Nathalie		CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×			
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Délégués excusés en cours de séance : Alain Zabulon (19h10)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Chiron-Charrier à M Pagès)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote : tous les suppléants

Information :

Présentation de la démarche portée par l'association « Aux Prés des Cuisiniers » en matière d'approvisionnement de la restauration collective en produits bio et locaux.

Les remarques sont les suivantes :

Frédéric Maulun demande si l'association s'occupe également de la logistique.

Camille Méric (Aux près des Cuisiniers) : la difficulté est la logistique au regard de la législation : un agriculteur doit être reconnu transporteur pour acheminer des produits qui ne sont pas de sa production.

Francis Wilsius se propose d'être relais de la proposition de l'association de travailler avec les Lycées.

Diaporama en pièce jointe

Validation du procès-verbal du Comité syndical du 7 juillet 2022

Délib. 20 2022

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité, l'approbation du PV.

Participation à la démarche portée par l'association « Aux Prés des Cuisiniers »

Délib. 21 2022

« Aux Prés des Cuisiniers » est une association de type 1901 créée en 2020, destinée à rapprocher les agriculteurs et les gestionnaires de la restauration collective pour leur permettre de s'approvisionner en produits locaux de qualité.

Cette initiative est née lors du forum ouvert "Bien vivre, produire et consommer local" organisé par les ADAR des Deux-Rives et de Langon. Initialement lancée sur le territoire du Sud Gironde, l'association propose une plateforme en ligne de commande de produits locaux pour faciliter la mise en relation entre producteurs et cantines.

« Aux Prés des Cuisiniers » assure le suivi des commandes, l'édition des bons de livraison, bons de commandes, anime le site internet, accompagne les équipes de cuisines dans la relocalisation de leurs achats ainsi que les producteurs sur le débouché commercial vers la restauration collective, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Gironde.

En lien avec le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers, dans le cadre du PAT et de la démarche "Bien manger dans ma cantine" portée par le Pôle, « Aux Prés des Cuisiniers » développe aujourd'hui son activité sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers. Plusieurs réunions de présentation à destination des cantines ont déjà été co-organisées par l'association et le PETR dans la première moitié de l'année 2022. Une enquête pour connaître l'intérêt des cantines pour un tel dispositif payant a été mis en place.

Pour la fin de l'année 2022, le travail de « Aux Prés des Cuisiniers » portera sur le volet production du territoire. Cette démarche sera portée en lien avec le Pôle ainsi que les partenaires du Pôle.

Il est proposé que le Pôle Territorial adhère à cette association. Coût : 30€/an pour le Pôle Territorial.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider l'adhésion du PETR à cette association ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette opération.

Candidature du Cœur Entre-deux-Mers au Contrat d'Objectifs Territorial de l'ADEME
Délib. 22 2022

Le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers a été sollicité par l'ADEME pour bénéficier d'un Contrat d'Objectifs Territorial. Ce contrat se base sur les deux référentiels Economie Circulaire et Climat-Air-Energie du programme Territoire Engagé pour la Transition Ecologique et doit s'inscrire à l'échelle du territoire du Cœur Entre-deux-Mers. En effet, il doit s'articuler avec le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé avec l'Etat) et le PCAET de chaque communauté de communes.

Se déroulant sur 4 ans, ce contrat permet notamment :

- un soutien à l'ingénierie (personnel mutualisé, études complémentaires pour la mise en place d'actions, outils de communication mutualisés) pour appuyer la mise en œuvre d'actions mutualisées inscrites dans les stratégies territoriales PCAET,
- un audit climat-air-énergie (financé intégralement par l'ADEME avec l'appui d'un conseiller externe expert) par communauté de communes, basé sur les études déjà menées dans le cadre du PCAET et des 2 SCoTs, pour se fixer des objectifs de progression et un plan d'actions en matière de transition énergétique,
- un audit déchet-économie circulaire, (financé intégralement par l'ADEME avec l'appui d'un conseiller externe expert), par communauté de communes, basé sur les études déjà menées avec le SEMOCTOM et engagé dans une démarche similaire, pour se fixer des objectifs de progression et un plan d'actions en matière de gestion des déchets et d'actions d'économie circulaire,
- d'envisager l'obtention du label national « Territoire engagé dans la transition écologique Climat, air, énergie et Economie Circulaire » pour les communautés de communes et donc pour le territoire du Cœur Entre-deux-Mers.

Ce contrat de 4 ans est en 2 phases :

Phase 1 : 18 mois maximum - dotation financière ADEME : 75 000 euros

La première phase de ce Contrat d'Objectifs Territorial, basée sur l'audit de la stratégie des Cdc, de ses projets et actions, n'engagera aucun financement des Cdc. Suite à cette phase 1, le Pôle et les Cdc resteront libres de s'engager, ou non, dans la phase 2 du dispositif consacré au volet opérationnel.

Phase 2 (optionnelle) : 3 ans – dotation financière ADEME : 275 000 euros maximum suivant l'atteinte d'objectifs fixés avec les Cdc lors de la phase 1.

La seconde phase est consacrée à la mise en œuvre du programme d'actions.

Le 11 juillet dernier, une réunion de présentation de ce dispositif et d'échanges a eu lieu en présence de représentants des communautés de communes et de l'ADEME.

Si le territoire souhaite collectivement s'engager dans ce contrat dès 2023, l'ADEME demande que chaque communauté de communes formalise son souhait de bénéficier de ce dispositif par un courrier.

Le Pôle Territorial doit ensuite s'engager auprès de l'ADEME avant le 30 septembre afin de sécuriser les crédits de l'ADEME pour 4 ans (soit 350 000 euros).

Ce courrier d'engagement des communautés de communes dans ce contrat aux côtés du Pôle Territorial doit mentionner le souhait :

- que le PETR porte et anime le contrat, ainsi que certaines actions mutualisées, pour le compte de la communauté de communes,
- d'impliquer la communauté de communes dans les démarches qui seront réalisées dans le cadre de ce contrat : audits, précision et mise en œuvre des actions,
- de nommer les personnes suivantes (Elu, Technicien) en charge du suivi de ce dossier.

Les remarques sont les suivantes :

Alain Zabulon demande si ces crédits seront réservés pour le territoire.

Hélène Bancelin : Oui, l'ADEME nous demande de déposer la candidature d'ici au 30 septembre pour pouvoir réserver ces crédits pour le territoire pour les 4 ans à venir.

Alain Monget : Il n'y a pas ou peu de ressources humaines sur cette thématique. Ce contrat permet d'obtenir de l'ingénierie mutualisée.

Il est possible de porter ce dispositif pour une partie des Cdc, mais comme il n'y a pas de prise de risque financier, il serait dommage de ne pas rassembler les 5 Cdc. Il est important de montrer notre volonté collective afin de bénéficier de ce contrat avec l'ADEME.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider l'engagement du PETR, en lien avec chaque intercommunalité, dans le Contrat d'Objectifs Territorial ;
- de désigner le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre-deux-Mers en qualité de structure porteuse pour la mise en œuvre de ce contrat ;
- de valider le financement de l'opération citée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce contrat avec l'ADEME et tout autre document relatif à cette opération.

Budget principal : Décision modificative 1 – Frais ligne de trésorerie Délib. 23 2022

Les frais de ligne de trésorerie sont plus élevés que prévus, d'où la régularisation. Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
012 – 62 – 6251 Frais de déplacement	200,00	66 – 6615 – Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	200,00
Total	200,00	Total	200,00

Ce point n'appelle pas de remarque

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider cette décision modificative ;
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Locaux Espace Droit des Sols - Avenant à la convention Délib. 09 2022 EDS

Le PETR est titulaire d'une convention d'occupation temporaire des locaux à usage de bureaux dans l'espace François Xavier Michelet, à la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers.

Les bureaux du service Espace Droit des Sols y sont localisés.

Depuis 2013, le montant de la redevance d'occupation n'a pas évolué et n'a pas été révisé sur la base de l'indice de la construction. Ces mêmes tarifs sont en-dessous des prix pratiqués sur des locations similaires. Après un travail de comparaison, d'analyse des coûts de maintenance du bâtiment, le conseil communautaire de la Cdc des Portes de l'Entre-deux-Mers du 28 juin 2022 a voté une modification progressive du montant de la redevance afin de tenir compte des évolutions du marché.

Ci-joint l'échéancier :

Période	Montant annuel de la redevance
01 janvier à 31 août 2022	130 euros par mètre carré
01 septembre au 31 décembre 2022	150 euros par mètre carré
01 janvier 2023 au 31 décembre 2023	170 euros par mètre carré
A partir du 1 ^{er} janvier 2024	190 euros par mètre carré

Afin de limiter au maximum l'augmentation du montant de cette redevance, le PETR a sollicité un changement de locaux (diminution de la surface occupée).

Un avenant pour préciser ces nouveaux tarifs ainsi que le changement de locaux va être mis en place.

Les remarques sont les suivantes :

Vincent Quennehen : L'augmentation est énorme. Dans le privé, des indexes existent. Quelle est la dénomination de la convention de location ?

Hélène Bancelin : Il s'agit d'une convention d'occupation temporaire du domaine public (occupation temporaire de locaux à usage de bureaux).

Frédéric Maulun : Il y a 30% d'augmentation entre le 31 août 2022 et le 1^{er} janvier 2024.

Alain Monget : L'objectif pour la CdC était de régulariser les tarifs en fonction du prix actuel. Ces tarifs intègrent également les charges (eau, électricité, nettoyage...). Nous devons optimiser nos besoins si nous souhaitons rester dans ces locaux, tout en permettant à nos collaboratrices de conserver de bonne qualité de travail.

Pascal Lavergne, Député : Les équipes ont organisé leur vie avec cette localisation. Il est difficile de la modifier.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident avec,

Contre : 1 (Vincent Quennehen)

Abstentions : 5 (Alain Boizard, Maryvonne Lafon, Frédéric Maulun, Sylvie Tessier, Maryse Aubin)

- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention de location ;

- de prévoir au budget annexe EDS les crédits nécessaires.

Actualités :

Diaporama en pièce jointe

Espace Coopération et financements :

- Fonds Européens Territoriaux : gouvernance et calendrier

Espace Info Entreprendre :

- Point d'étape de la stratégie économique du territoire du Cœur Entre-deux-Mers
- Point d'étape de l'Action Collective de Proximité (ACP)

Questions diverses

Francis Wilsius, Conseiller Régional référent pour le Cœur Entre-deux-Mers, remercie le travail fait sur le territoire et poursuivra l'appui aux démarches effectuées par le territoire.

Pascal Lavergne, Député de la 12^e circonscription :

J'essaierais d'être présent à vos réunions mais je me dois également d'être présent à l'Assemblée pour les commissions de travail et assurer les réunions dans cette grande circonscription. Être présent, cela me permet de voir votre territoire, comment il se structure. Au niveau national, la question de l'énergie est le thème numéro 1 car elle touche nos biens et nos services, avec des répercussions importantes sur nos collectivités et équipements. Nous essayerons de trouver des solutions dans le projet de loi de Finances pour les collectivités. Par ailleurs, nous cherchons des solutions pour les petites entreprises de nos territoires qui sont également touchées par les problématiques énergétiques.

Un focus sur la problématique de l'arrachage viticole : la profession semble d'accord pour aller vers ce type de dispositif. Les entreprises viticoles sollicitent des financements. Il n'est pas simple aujourd'hui de porter un projet de loi unitaire. Il faut un parlementaire qui soit l'interlocuteur privilégié pour porter le dossier de la problématique viticole auprès du Ministère. Je me positionnerai pour porter ces messages. La 12^e circonscription a la plus grande surface viticole de France.

La souveraineté alimentaire est un enjeu également important pour nos territoires.

La problématique de l'eau : on ne pourra pas se passer de l'irrigation pour permettre la souveraineté alimentaire. La question des réserves en eau se pose. L'existence du lac de réalimentation du Dropt est un exemple permettant le maintien de l'irrigation pour la production agricole locale.

Vincent Quennehen : Sur le territoire, il existe des projets de centrale photovoltaïque sur les zones agricoles. Vu la loi climat et résilience, nous avons des freins qui empêchent l'installation de panneaux, alternatives vu l'urgence énergétique.

Pascal Lavergne : la première utilisation des sols agricoles doit être l'alimentation de la population. Il faut trouver des équilibres. Sur le PLUI en Sud Gironde, nous avons fait une OAP pour identifier ces projets. En parallèle, nous avons souhaité prioriser le photovoltaïque sur les toitures. Sur les méthaniseurs, nous allons essayer de réduire les délais administratifs de réalisation. La problématique est celle de l'utilisation de l'eau.

Alain Monget : Nous avons signé un CRTE qui devait servir ce volet. Aujourd'hui nous sommes **décus de sa mise en place**. Nous préparons l'acte 2023 sans beaucoup d'enthousiasme. Ce dispositif pourrait être utile mais il n'est pas abouti, les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux de ce contrat et cela crée des crispations avec les acteurs publics de terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.